

# Conditions générales de vente des formations

## Comment s'inscrire ?

Par courrier : en complétant le bulletin d'inscription formations 2011 (P19), à renvoyer à la CMA 25, 21 rue de la préfecture BP 75, 25 013 BESANCON cedex

Par téléphone : en contactant une personne du service formation au 03.81.21.35.35

Sur notre site (adresse) : en vous inscrivant en ligne, vous recevez une confirmation d'inscription ultérieurement.

## Comment est financée votre formation ?

Les tarifs sont établis en fonction du statut du stagiaire et ne concernent pas les formations diplômantes.

### **Pour vous, artisans inscrits au RM, conjointes collaboratrices et associées, associés, auxiliaires familiaux :**

La majeure partie de votre formation est financée par le conseil de la formation (dans la limite de l'enveloppe). Vous n'avez aucune démarche à effectuer, c'est la CMA qui s'en charge. **Nous vous demandons une participation par stage et par stagiaire de 25 €, à nous régler lors de votre inscription.** Vous pouvez également bénéficier de nos offres commerciales :

" **A2, c'est mieux** " : le stage est offert au conjoint qui accompagne le chef d'entreprise. Offre non valable sur les formations individualisée et diplômantes.

" **2 stages suivis, le 3<sup>ème</sup> offert** " : vous bénéficiez de la gratuité du 3<sup>ème</sup> stage. Les deux offres ne sont pas cumulables.

" **Coupon parrainage** " : nous vous offrons un stage collectif court de votre choix, si vous parrainez un artisan ou son conjoint à une formation. Un parrainage par entreprise, non valable pour les salariés. Offre valable du 01/01/2011 au 31/12/2011, hors formations diplômantes et individualisées.

### **Pour vos salariés :**

Le coût de nos formations collectives est de 150 €/jour de formation. La formation des salariés est financée par L'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) dont relève l'employeur.

**Dans le cadre du plan de formation,**

**Dans le cadre du DIF (Droit Individuel à la Formation).**

Détail Page 27 du catalogue.

### **Pour vos apprentis :**

Coût de la formation est de 75€/jour sans prise en charge possible.

En cas d'annulation tardive de votre participation intervenant moins de 8 jours (hors samedi /dimanche) avant le début du stage, quelle qu'en soit la raison, la CMA25 encaissera le règlement du stage. Tout stage commencé est dû dans son intégralité.

Une convocation vous rappelant les dates, lieu et horaires de la formation vous sera envoyée avant le début du stage, à l'adresse que vous avez indiquée sur ce bulletin d'inscription. A la suite du stage, une facture et une attestation de stage vous seront adressées.

La CMA25 se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session si le nombre de participants prévu est insuffisant au regard des règles du financement de la Formation Professionnelle. Dans cette hypothèse, le service Formation de la CMA25 vous préviendra par téléphone, au plus tôt et au numéro que vous avez indiqué sur ce bulletin d'inscription. Les chèques vous seront restitués ou seront conservés si vous souhaitez vous repositionner sur les nouvelles dates qui vous seront éventuellement proposées.